



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 78368

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les plans de la « nouvelle France industrielle ». Ces plans industriels au nombre de trente-quatre et dotés d'une enveloppe de 4 milliards d'euros ont été lancés par le Gouvernement en septembre 2013 et concernent les secteurs de l'industrie de pointe, de l'industrie des transports, de l'industrie de la santé, de l'industrie liée au développement durable, de l'industrie agroalimentaire et de l'industrie du numérique. Alors que ces plans devraient entrer dans leur seconde phase, le Gouvernement envisagerait de passer d'une logique des technologies vers une logique des besoins en regroupant certains plans, ces derniers devant à l'avenir être au nombre de dix. Dans ce cadre, Il lui demande de bien vouloir lui préciser la nouvelle stratégie industrielle adoptée par le Gouvernement.

Texte de la réponse

La Nouvelle France industrielle (NFI) est au cœur de la nouvelle stratégie industrielle adoptée par le Gouvernement. Elle vise à accélérer la modernisation de nos entreprises et à accompagner la transformation de leur modèle économique par le numérique. Lancée le 18 avril 2015, la seconde phase de ce plan a été resserrée autour de 9 solutions industrielles sectorielles et d'un programme transverse intitulé Industrie du futur. Les 9 solutions industrielles apportent des réponses concrètes aux grands défis économiques et sociétaux et positionnent nos entreprises sur les marchés d'avenir dans un monde où le numérique fait tomber la cloison entre industrie et service. Elles concernent les domaines suivants : mobilité écologique ; transports de demain ; médecine du futur ; alimentation intelligente ; confiance numérique ; objets intelligents ; économie des données ; ville durable ; nouvelles ressources. Ce dispositif, largement piloté par les industriels, a permis de concentrer l'énergie des acteurs dans un esprit collaboratif. Depuis 2013, 1 000 projets ont été accompagnés avec un soutien public de près de 2 Mds€, notamment issu du programme d'investissements d'avenir. Certains ont déjà atteint leurs objectifs comme le satellite à propulsion électrique, l'avion électrique e-fan ou le supercalculateur Sequana. De nouveaux projets ont été lancés fin 2016, tels que la fabrication additive ou encore l'internet des objets. De manière complémentaire, le programme industrie du futur répond lui à un double impératif : moderniser notre appareil productif et accompagner nos entreprises industrielles dans la transformation de leurs modèles d'affaires par le numérique, quel que soit leur secteur d'activité. Sa mise en œuvre s'appuie notamment sur des dispositifs d'accompagnement individuel des petites et moyennes entreprises industrielles, mis en place dans chaque région. A fin 2016, près de 3 400 entreprises en ont bénéficié. Des prêts sans garantie industrie du futur, distribués par Bpifrance, ont également été déployés afin de soutenir l'investissement des entreprises dans les technologies de l'industrie du futur : près de 2,2 Mds € de prêts sont actuellement en cours de distribution. L'effort de soutien aux projets de la Nouvelle France Industrielle sera poursuivi dans le cadre du 3ème volet du programme d'investissement d'avenir, avec près de 4,1 Mds€ consacrés à l'accompagnement de la transformation des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78368

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(e)s)

Question publiée au JO le : [21 avril 2015](#), page 2953

Réponse publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2927